Le Bulletin 1
03/2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 *(réservée aux membres)*
Hôtel Mirabeau, Lausanne
Mercredi 27 mars p. 13

LE RENDEZ-VOUS
Visite de la loge «Liberté» nº 21
Lundi 11 mars p. 15

FORMATION AUX MEDIAS
Locaux du CDL à la Riponne
Samedi 16 mars p. 33

LeDossier

Francs-Maçons: Dans le secret des loges!

- Franc-maçonnerie et politique suisse *p. 18-20*
- Mais d'où vient mon engagement... *p. 21-22*
- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir... *p. 23-25*

cdl
CERCLE DÉMOCRATIQUE LAUSANNE

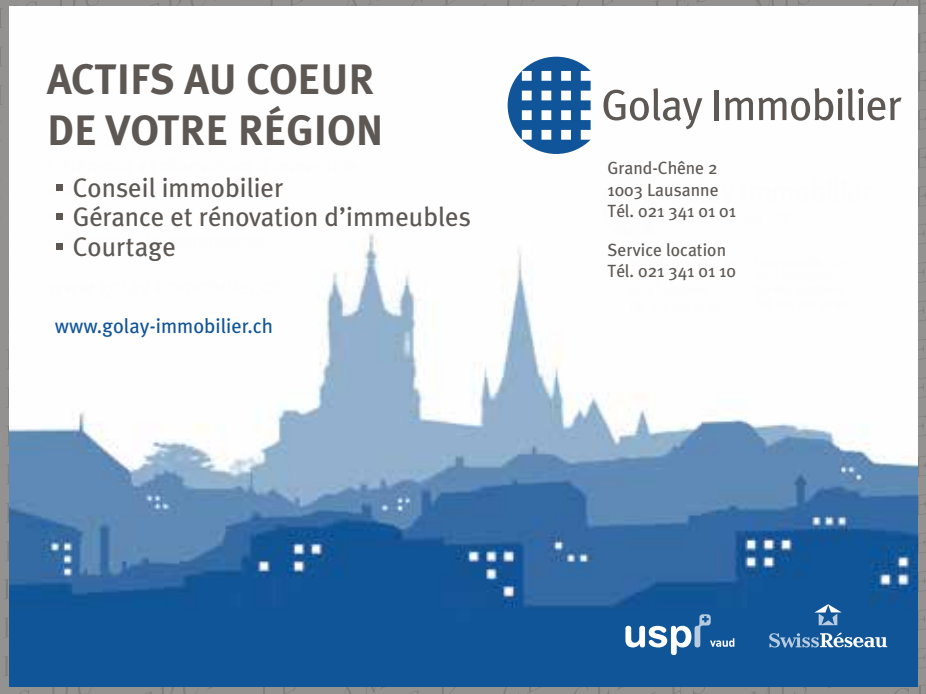

Le Bulletin 1

www.cercle-democratique.org 03/2024

ADRESSE DE LA RÉDACTION
Cercle Démocratique Lausanne
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
IBAN CH43 0900 0000 1000 0763 3
www cercle-democratique.org

RÉDACTION
Barry Lopez
redaction@cercle-democratique.org

CONCEPTION GRAPHIQUE
Art Direction
Gérard Lebet
g.lebet@art-direction.ch

IMPRESSION
Groux arts graphiques
Aline Zerr
Ch. de Rionzi 58
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 641 61 46
a.zerr@grouxsa.ch
www.grouxsa.ch

PUBLICITÉ
Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Avenue Edouard Dapples 54
1006 Lausanne
Tél. 079 278 05 94
claude.froelicher@urbanic.ch

TIRAGE
800 ex.
4 parutions annuelles

CHANGEMENT D'ADRESSE
A annoncer à:
cat.clerc@bluewin.ch

5
EDITO

8-11
PV AG 2023

13
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Ordre du jour

14
RÉSEAUX & CO
Découvrez notre tout nouveau site web

15
LE RENDEZ-VOUS
Et si nous franchissions les portes d'une Loge...

17-25
Dossier
FRANCS-MAÇONS:
Dans le secret des Loges

26
1874-2024
Le 150ème anniversaire de la Constitution de 1874

28
LA VISION DU POLITIQUE
Un engagement fort en faveur du canton de Vaud

30
CŒUR À CŒUR
Check-up: Quand? Pour qui? Pourquoi? Comment?

33
FORMATION AUX MÉDIAS

34
LES JEUNES ONT LA PAROLE
AVS: pour un financement pérenne et solide!

36
DROIT AU BUT
Devenir propriétaire sans se ruiner. Possible?

39-41
REGARD LIBRE
«L'Union européenne ne peut pas tolérer la démocratie directe»

42
CLIC-CLAC
Souvenirs de la visite du Tribunal fédéral et de notre soirée annuelle

43
BIENVENUE À NOTRE TONNELLE

INTERMANDAT
DEPUIS 1932

RÉVISION | FISCALITÉ | SERVICES EXTERNES

Vos experts
en révision, fiscalité et comptabilité sont à votre service depuis 1932 pour trouver la meilleure solution adaptée à vos besoins.

www.intermandat.ch

CAVE DE LA CRAUSAZ
FÉCHY

Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz Féchy
Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz rouge
Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.
Rosé La Crausaline
Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton CHF 132.00

Je commande_____carton(s) de dégustation livré(s) à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton (uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom :

Prénom :

Rue :

NP/lieu :

Tél.

Signature :

Sous réserve de changements CDL

L'EDITO

par Coryne Eckert
Présidente du CDL

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la Franc-Maçonnerie,
sans jamais oser le demander…

Tel est le thème de notre premier bulletin de l'année.
Eh oui, nous avons osé lever le voile sur cette institution, non sans hésitation et discussions animées au sein de notre comité. Mais la persévérance a souvent du bon. Halte aux tabous, aux idées préconçues, au qu'en-dira-t-on. Votre Cercle est là aussi pour aborder des sujets - sortant quelque peu des sentiers battus - qui peuvent déranger, interpeller, mais qui font partie de notre société.

Et comme le dit l'une des définitions de la Franc-Maçonnerie, **cette institution est essentiellement philanthropique, philosophique et progressiste**. Elle a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. Et elle encourage chaque membre à s'engager dans la cité et à contribuer, comme citoyen dans différents mouvements associatifs, culturels ou politiques (même si les discussions sur la politique et la religion sont interdites dans le Temple) afin de mettre en œuvre les valeurs maçonniques. **L'essentiel réside dans le fait que chacun de ses membres trouve le chemin vers un meilleur «connais-toi toi-même».**

→ p. 7

L'EDITO

Vaste sujet de réflexion que je vous invite à découvrir au travers des pages que constituent ce dossier, tout en espérant que vous aurez envie d'en savoir encore davantage en participant à une **visite exceptionnelle de la Loge «Liberté»** le 11 mars à Lausanne. Et pour ceux qui n'auront pas cette opportunité, je vous recommande de lire **«La Franc-Maçonnerie pour les Nuls…»** Et un grand merci aux auteur-e-s des trois intéressants articles que je vous encourage à parcourir.

Mais outre ce dossier, nous démarrons cette année avec de nombreux rendez-vous historiques d'abord, liés au **150ème anniversaire de la Constitution de 1874** où pas moins de **4 événements** vous sont proposés, les 21 mars, 23 mars, 23 avril et 23 mai (détails en page 27).

Mais le mois de mars vous réserve encore d'autres dates. Le samedi 16 mars, nous vous proposons **un séminaire de formation aux médias**. Aujourd'hui, ces derniers jouent un rôle prépondérant dans notre vie et peut-être serez-vous amenés à défendre un projet, une idée. Mais savez-vous comment faire passer votre message ? Cette formation vous permettra d'acquérir des outils en communication médiatique.

Puis il sera déjà temps de nous retrouver à **notre traditionnelle assemblée générale** le mercredi 27 mars à l'Hôtel Mirabeau. Je compte sur votre fidèle et nombreuse présence.

A relever également dans ce numéro, un excellent article du Dr Rochat qui vous dira tout sur **le check-up… quand, pour qui, pourquoi et comment**, ainsi qu'un très intéressant papier du **Regard Libre** sur la démocratie directe, au travers d'une interview de Me Ghislain Benhessa, avocat strasbourgeois au sujet de son dernier essai: **le référendum impossible**.

Et… last but not least… ou enfin, je vous invite à découvrir **notre nouveau site Internet**, www.cercle-democratique.org qui a été repensé et conçu spécialement pour vous. Son design sobre assure une expérience visuelle agréable et une accessibilité optimale. Un riche contenu audio, vidéo ou littéraire vous est proposé. Alors avant d'aller naviguer au fil de l'eau, naviguez en toute simplicité sur notre site et faites-nous part de vos commentaires.

Excellent début d'année et très bonne lecture !

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE DÉMOCRATIQUE LAUSANNE

▶ Catherine Clerc, *secrétaire*

Présidence: Coryne Eckert
Présents: 60 personnes

Régulièrement convoquée selon l'article 23 des statuts, cette 180e assemblée générale est ouverte à 19h40. La Présidente, Coryne Eckert, salue les personnalités présentes. Plusieurs membres sont excusés.

Aucune opposition à l'ordre du jour n'est émise.

1. Procès-verbal 2022
Le procès-verbal de l'AG du 27.04.2022, inséré dans le Bulletin n° 1/2023, est soumis à l'approbation de l'assemblée puis adopté à l'unanimité.

2. Assermentation des nouveaux membres
Cinq nouveaux membres sont nommés: Mme Nathalie Bernheim, MM. Nicolas Hurni, Jean-Claude de Haller, Jean-François Hubert, Benjamin Dumas.

3. Rapport de la Présidente
«Chers membres du CDL, cette année 2022 a été moins difficile à gérer que la précédente. Nous étions enfin entrés dans l'ère après-COVID et nos programmes d'activités ont heureusement pu être tenus. Je laisserai le soin à mes collègues d'y revenir plus en détails.

Néanmoins, j'aimerai revenir sur quelques moments phares de l'année écoulée. Tout d'abord, en avril, avec **la magnifique victoire de l'Alliance vaudoise et la reconquête d'une majorité de droite au Conseil d'Etat**. A relever également **l'élection de 50 députés PLR au Grand Conseil**.

Et en novembre, **la sortie de la brochure «Le Parti libéral-radical suisse. Deux histoires qui n'en font qu'une…»** éditée par votre Cercle avec le soutien du PLR Suisse, qui nous a autorisé à rependre les bases du texte écrit par notre vice-président il y a quelques années et qui dormait dans un tiroir à Berne. Nous l'avons donc sortie de presse à l'occasion des 10 ans du PLR Vaud, fêtés en grande pompe à Vevey, brochure qui vous a été adressée en fin d'année accompagnée de nos vœux. J'espère que sa lecture vous aura intéressé.

Entre les conférences-débats, les visites culturelles, les sorties d'un ou de plusieurs jours, les traditionnels apéros à la vigne les premiers samedis du mois de mai à septembre, sans oublier notre traditionnel apéritif du Petit nouvel An et notre soirée de fin de d'année, vous le constatez, **quasi chaque mois les activités ne manquent pas** pour tisser des liens entre jeunes, moins jeunes et seniors. Il y en a vraiment pour toutes les attentes. Malheureusement c'est avec un peu d'inquiétude que **nous constatons que notre Cercle prend de l'âge** et je lance aujourd'hui un vibrant appel à vous, chers membres pour que vous nous souteniez dans **la recherche de nouveaux membres**, que ce soit au sein de vos familles (enfants, petits-enfants), vos milieux professionnels, ou vos cercles d'amis. Nous avons besoin de vous pour **la survie de notre Cercle**. Et ce ne sont pas les efforts engagés par votre comité qui suffiront. Alors à vous de jouer, je compte sur vous!

Et pour terminer mon rapport sur une touche positive, je relèverai encore le plaisir que nous avons à vous adresser chaque trimestre notre bulletin avec des thèmes qui nous l'espérons vous intéressent. Votre comité attache une importance particulière aux choix des sujets et à son angle de traitement. **J'adresse un grand merci à toute mon équipe** qui s'investit beaucoup pour le Cercle tout au long de l'année et pas uniquement pour le Bulletin. Vous êtes toujours disponibles, parfois un peu dissipés, mais toujours au rendez-vous et je vous en suis très reconnaissante. **Nous formons une belle équipe où l'amitié n'est pas un vain mot**.

Et pour ce qui concerne **les activités de la S.I. Maison Vaudoise**, elles se sont résumées prioritairement à la rénovation de la façade de Riponne 1. M. Pascal Petter, son président, ici présent, est à disposition pour répondre à vos éventuelles questions au point 13 de notre ordre du jour».

4. Rapport d'activité des Commissions

Bulletin, site internet: *(responsable, Barry Lopez)*
«Parler du Bulletin est toujours un exercice particulier: vous le connaissez, vous l'avez reçu. Je me répète (par rapport à l'année passée) mais cette année la preuve est encore là, je tiens beaucoup à ce que le Bulletin ait des opinions différentes. La diversité d'opinions est une richesse qui se perd de plus en plus dans notre société et je suis fier que le Bulletin continue et nage à contre-courant.

Petit retour sur les 4 Bulletins 2022 (dossiers principaux):
1. Le PLR à l'assaut des élections cantonales
2. Les «Segundos» avec la participation externe de *Massimo Lorenzi* et *Ada Marra*
3. Le bénévolat avec la participation externe de *Lucie Theurillat*, Présidente de la Fédération des jeunesses campagnardes et de *Georges Guinand*, Fondateur de «Graines de foot»
4. Le coût de la santé - *Philippe Nantermod*, CN PLR-VS et *Baptiste Hurni*, CN PS-N.

Le site internet
Comme toujours, actualisé et avec les informations utiles du bulletin. Nous avons amorcé une réflexion en 2022 sur notre site internet et comment mieux mettre en avant nos écrits, nos audios et nos vidéos. Vous en verrez le résultat très probablement avant les vacances.

Vous serez étonnés mais il peut y avoir jusqu'à plusieurs milliers de visites par année sur certaines de nos pages, notamment sur les personnages historiques du canton.

Concernant les vidéos, cette année pas de production. Mais fin décembre nous avons commencé à organiser la production d'une vidéo qui nous amène dans les entrailles du Palais Fédéral et qui explique comment sont élaborées les lois à Berne.

Cette vidéo s'inscrit dans la volonté du CDL d'augmenter la connaissance politique de nos institutions de manière accessible notamment pour les jeunes. Publication dans quelques jours.

Vous le savez, nous enregistrons également des podcasts (rappel: c'est comme une émission radio qu'on peut écouter à n'importe quel moment, ce format gagne de la popularité). Nous avons enregistré des podcasts sur des sujets d'actualités. Ils ont été enregistrés en 2022, mais seront publiés en 2023.

Voilà, comme toujours, je suis ouvert à vos suggestions et remarques…»

Conférences 2022 *(responsable, Olivier (Meuwly)*
Deux conférences ont été organisées:

La première, au Vieux-Lausanne, avec un débat sur les «Segundos» en présence de Ada Marra et Enzo Santacrocce.

La seconde, au Mirabeau. Une soirée littéraire, avec l'Institut libéral, pour la présentation des livres sur le libéralisme.

Divertissement 2022 *(responsable, Hugo Milliquet)*
«L'année a commencé par le Petit nouvel-An du CDL, fin janvier au Mirabeau.

La sortie d'été a eu lieu à Zermatt avec une dégustation de vin au domaine Rouvinez, à Sierre, avant la raclette de midi.

Celle d'automne, de trois jours, a eu lieu dans les Grisons à Klosters:
Le 1er jour, le repas de midi nous a été servi à Bad Ragaz. Il a été suivi par une visite guidée des bains historiques de Pfäfers. Le 2ème jour, nous avons eu une dégustation de vin à Fläsch avec visite de la cave Kunz. Ensuite, temps libre à Coire. Le 3ème jour, nous sommes allés en Appenzell, manger au restaurant du Romantik Hôtel Säntis.

L'année s'est terminée par la soirée annuelle au Mirabeau.

N'oublions pas les samedis *(de mai à septembre)* avec l'apéro sous la tonnelle du Cercle à Chardonne, lorsque le temps nous l'a permis. Un grand merci à la famille Morel.

Merci également aux membres fidèles qui suivent régulièrement nos manifestations».

→

Rendez-vous culturels et/ou visites-apéro 2022 *(responsable, Olivier Duvoisin)*
«Pour votre serviteur, c'était une première, un baptême du feu que d'organiser cette visite du stade de la Tuilière le **22 mars 2022**. Accompagné de notre guide, l'ancien joueur Guillaume Katz, les 25 participants ont pu découvrir les diverses coulisses de ce stade flambant neuf. De l'avis de certains (et j'en fais partie…), l'apéritif servi en fin de visite n'était pas à la hauteur du classement de la première équipe du Lausanne-Sport à ce jour… Gageons que si le LS remonte en Super League et lors d'une prochaine visite du CDL, l'apéritif y sera peut-être plus conséquent!

La seconde visite s'est effectuée le **8 juin 2022** dans le Fort de Chillon, un musée d'une vingtaine de pièces visitables sur plusieurs niveaux d'une surface de 2125m². Un nouveau genre de musée qui mêle la tradition, l'histoire et technologies modernes. La quinzaine de participants a particulièrement apprécié la scénographie, l'ambiance sonore et visuelle qui font revivre le quotidien des soldats et s'est plongée dans le monde militaire de manière inédite et passionnante en découvrant ce lieu longtemps classé secret défense. Un très bon moment conclu comme il se doit avec un apéritif!

Dernière visite pour 2022, celle-ci s'est déroulée le **17 novembre 2022** dans les locaux de la brasserie du Jorat dans la zone artisanale d'Ussières à Ropraz. Fondée en 2006, la Brasserie du Jorat produit une gamme variée de bières artisanales non filtrées en bouteille et en fûts qui répond aux attentes des consommateurs les plus exigeants. Guidée par un passionné de la première heure, cette visite s'est terminée par une dégustation de diverses bières accompagnées d'une délicieuse agape, ce qui a naturellement ravi les papilles de la douzaine de participants.

Telles ont été les visites et activités culturelles pour 2022! Et je reste bien entendu à votre écoute pour toute suggestion ou proposition de visites»!

Santé & social *(responsable, Eric Rochat)*
«En sus de la parution régulière d'articles dans le bulletin du Cercle Démocratique, le responsable du domaine santé-social a eu le plaisir tout particulier d'inviter *le Professeur René Prêtre*, spécialiste mondialement connu de la chirurgie cardiaque des enfants et des nouveau-nés, à présenter son activité aux membres du Cercle le **4 octobre 2022**. Devant une salle comble et un auditoire très attentif, le Professeur Prêtre a su faire prendre conscience des beautés, de la magie mais aussi des difficultés et des exigences extrêmes de son activité auprès des enfants. Il a également abordé son travail en Afrique et le Cercle Démocratique est heureux de pouvoir verser une contribution à la Fondation qu'il a créée».

Tir (responsable, Jean-Pierre Pasche)
« La saison 2022 s'est déroulée de façon habituelle, donc, oubliés le COVID et ses désagréments. Au mois d'avril une petite cérémonie de remise des prix a eu lieu dans nos locaux, suivie d'un repas au Vaudois.

Le mois de septembre a commencé par le tir au pistolet à 25 m., armes à feu, au stand de tir de l'Isle. Merci à son Président, Pascal Petter.

Depuis le 6 octobre et jusqu'au 9 mars, le stand du sous-sol de Riponne 1 a accueilli les habituels tireurs et même quelques nouveaux. Bonne participation malgré l'absence de quelques habitués malades ou accidentés. Un grand merci à Cécile Emery pour son aide accrue à défaut de notre chère Georgette Rickli, hospitalisée. Depuis, elle va mieux.

Les résultats sont donnés. Ils paraîtront dans le Bulletin no 2/2023 et le programme de la saison 2022-2023 dans le Bulletin n° 3/2023».

Adoption des rapports présentés: à l'unanimité.

5. Hommage aux membres décédés durant l'année 2022
C'est une assemblée debout qui honore pendant quelques instants la mémoire des membres du CDL disparus durant cette année et réitère ses condoléances à leurs familles.

6. Comptes 2022
Rapport de la trésorière Carol Toffel (la présentation des comptes est à disposition sur les tables)
«Nos recettes sont restées stables. L'exercice se solde par un bénéfice de CHF 19'816.31. Ce bénéfice sera porté en augmentation du capital au 31 décembre 2022.

De vifs remerciements à tous les membres qui paient fidèlement leurs cotisations, voire même l'augmentent spontanément, et à ceux qui, bien que dégagés de cette obligation, y souscrivent quand même de manière fort généreuse.

Un merci également à la Commission de vérification des comptes qui n'a pas failli à sa mission en effectuant son travail avec son sérieux habituel».

6.1 Rapport des vérificateurs de comptes: M. **Roberto Garruso** présente le rapport à la place de **Vincent Légeret**, excusé pour cette assemblée:

«En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels du Cercle Démocratique Lausanne (CDL) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Pour rappel, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à en contrôler la tenue et le respect des bonnes pratiques en la matière.

Les documents comptables nous ont été soumis avec les justificatifs. Les renseignements précis fournis sur les comptes de pertes et profits et du bilan nous permettent de déclarer que les comptes concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude. En vertu de quoi, nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2021 tels que présentés et de décharger le Comité pour l'exercice écoulé. Nous remercions Carol Toffel pour l'excellence de son travail».

Discussion
Au vote, ces comptes avec décharge à la trésorière et à la Commission de vérification sont acceptés à l'unanimité.

7. Cotisations 2023
Le montant de la cotisation annuelle reste à 40 francs.

8. Budget 2023
Au vote, ce budget est adopté à l'unanimité.

9. Election statutaire du comité
Aucune démission pour cette année.

Le Comité actuel se compose dès lors comme suit:
Coryne Eckert, présidente, **Olivier Meuwly**, vice-président, responsable de la commission «conférences», **Catherine Clerc**, secrétaire, **Carol Toffel,** trésorière, **Hugo Milliquet,** responsable de la commission «des divertissements et de la vigne», **Jean-Pierre Pasche,** responsable de la commission «tir», **Eric Rochat,** responsable de la commission «Santé & Social», **Olivier Duvoisin,** responsable de la commission culturelle, **Barry Lopez**, rédacteur du Bulletin et responsable des réseaux sociaux.

10. Election de la Commission de vérification des comptes 2023
M. **Vincent Légeret** se retire, il est remplacé par M. **Roberto Garruso** qui devient rapporteur, M. **Nicolas Etienne** 1er membre, M. **Jean-Daniel Henchoz** 2ème membre, Mme **Susan Sax** 1ère suppléante, M. **Claude Tilleu** 2ème suppléant.

11. Election du porte-drapeau
M. **Jean-Pierre Pasche** est réélu à l'unanimité.

12. Membres vétérans 2022
Pour cette année, une dame et onze messieurs sont nommés: Mme **Annette Rochaix**, MM. **Pascal Bezzola**, **Pascal Broulis**, **Daniel Crot**, **Jacky Delapierre**, **Jean-Marc Gygax**, **Pierre-André Haas**, **Martial Lambert**, **Fabien Loï-Zedda**, **Jean-Claude Pisani**, **Stéphane Rezso**, **Didier Rouge**.

12.1Membres d'honneur
Un membre du comité et deux membres du CDL ont été élus membres d'honneur, il s'agit de Mme **Catherine Clerc**, MM. **Pascal Broulis** et **André Bellon**.

13. Propositions individuelles et divers
Aucune proposition écrite n'est parvenue au Comité. La parole est donnée aux membres qui désirent s'exprimer. La parole n'étant plus demandée, tous les participants entonnent le chant du Cercle.

La partie officielle de l'assemblée est close à 20h55. Les membres présents sont invités à prendre part à la collation offerte par le CDL.

mayor
SANITAIRE - PULLY

Installations sanitaires
Service dépannage

CH – 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch

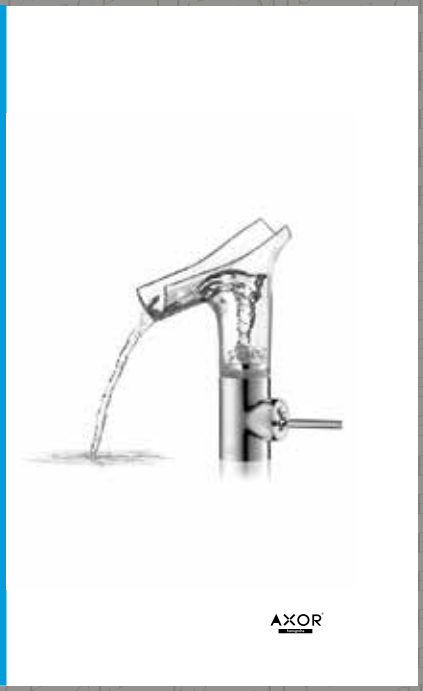

Nous donnons vie à vos imprimés...

de manière durable
et respectueuse de l'environnement.

groux ARTS GRAPHIQUES
1954 2024
1052 Le Mont-sur-Lausanne | www.grouxsa.ch

Hôtel Mirabeau
1911
LAUSANNE

L'hôtel est un des trésors méconnus de la ville. Situé à seulement 400 mètres de la gare et du métro de Lausanne, desservi par l'arrêt de bus qui porte son nom. Cet hôtel 4 étoiles propose 75 chambres au calme inattendu. C'est un havre de paix insoupçonné.

Best Western Plus Hôtel Mirabeau
Avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne
+41 21 341 42 43
contact@mirabeau.ch - www.mirabeau.ch

AG 2024

Mercredi 27 mars 2024
à 19h30
Hôtel Mirabeau
Av. de la Gare 31 – Lausanne

Ordre du jour

(L'assemblée est réservée aux membres du CDL)

1. PV de l'assemblée générale du mercredi 29.03.2023 (voir Bulletin 1/2024)

2. Assermentation des nouveaux membres

3. Rapport de la Présidente

4. Rapport d'activité des commissions:
- Bulletin, site internet, réseaux sociaux
- Conférences
- Divertissements
- Visites-apéros / rendez-vous culturels
- Santé & social
- Tir

5. Hommage aux membres décédés

6. Comptes 2023
6.1 Rapport de la Commission de vérification des comptes

7. Cotisations 2024

8. Budget 2024

9. Elections statutaires
9.1 de la Présidence
9.2 du Comité

10. Election de la Commission de vérification des comptes 2024

11. Election du porte-drapeau

12. Membres vétérans 2023

13. Propositions individuelles et divers
(toute proposition doit être annoncée au Comité au moins quinze jours avant l'assemblée selon l'art. 21 al. 4 des statuts)

A l'issue de cette assemblée générale, un apéritif dînatoire sera offert par le CDL.

RÉSEAUX & CO

par Barry Lopez
Rédacteur du Bulletin et resp. des réseaux sociaux

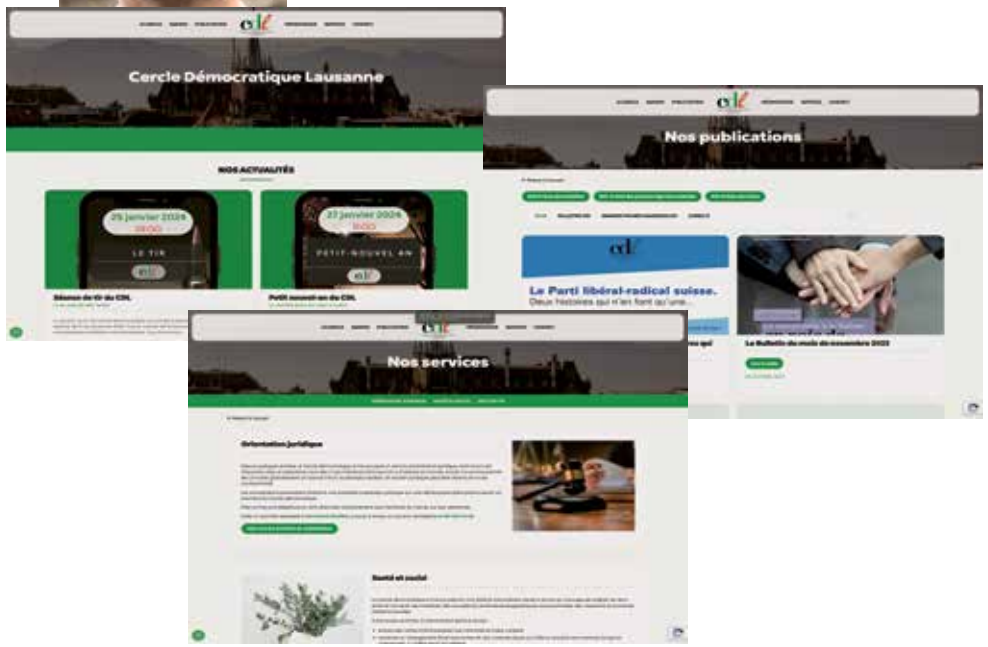

Découvrez notre tout nouveau site web

Nous sommes ravis de vous présenter notre site internet repensé, conçu spécialement pour vous. Son design sobre assure une expérience visuelle agréable et une accessibilité optimale.

Explorez facilement tout notre contenu, qu'il soit audio, vidéo ou littéraire ! Sur notre site, vous trouverez une multitude de ressources, allant des brochures aux livres en passant par les grandes figures vaudoises.

Ne manquez pas nos contenus audios passionnants et nos vidéos informatives.

Tout est à votre disposition, facilitant ainsi votre quête de connaissances.

Notre site a été pensé pour être compréhensible par tous, même ceux qui ne sont pas familiers avec l'informatique. N'hésitez pas et tapez sur votre navigateur internet **www.cercle-democratique.org.**

Naviguez en toute simplicité grâce à des fonctionnalités intuitives.

Restez informés, explorez nos ressources et rejoignez-nous dans notre engagement pour une démocratie vivante.

LE RENDEZ-VOUS

par Olivier Duvoisin
Commission culture

Et si nous franchissions *les portes d'une Loge,* seriez-vous des nôtres ?

IMPORTANT: : Rendez-vous, Loge Liberté n° 21, rue du Petit-Beaulieu 1 à Lausanne.
En cas de retard ou d'imprévus, prière d'aviser le 079 406 34 28.

Nous avons le plaisir de vous convier à une visite exceptionnelle le lundi 11 mars de 16h à 18h de la Loge «Liberté» en présence de son Vénérable président, accompagné de l'un de ses membres.

Bulletin d'inscription

Rendez- vous:
Lundi 11 mars à 16h précises

Lieu:
Loge Liberté n° 21
Rue du Petit-Beaulieu 1, Lausanne

Nombre de places limité à 25 personnes.
La visite sera suivie d'un apéritif.

Inscriptions obligatoires jusqu'au 6 mars 2024*
- au moyen du QRCode ci-dessus
- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- par bulletin d'inscription à retourner par courrier postal à l'adresse suivante: Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11, 1004 Lausanne

***dernier délai**

Nom: .....

Prénom: .....

Téléphone: .....

Adresse mail: .....

Nombre de personne(s): .....

Date: .....

Signature: .....

Réservez vos voyages sans plus tarder ou demandez nos catalogues au **027 306 22 30** ou sur **www.buchard.ch**

BUCHARD voyages

variovent sa

VENTILATION - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Route de Montpreveyres 21
CH-1080 Les Cullayes

Tél: +41 21 903 35 22
mail: info@variovent.ch

www.variovent.ch

fidal

Fiduciaire Lambelet SA
Fondée en 1925

Maîtrise et performance

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux
- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne
Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch

Membre de la Chambre fiduciaire

Roger Gremper sa

SANITAIRE - FERBLANTERIE - COUVERTURE

Construire - Rénover - Entretenir

Avenue d'Echallens 38
1004 Lausanne
www.grempersa.ch

021 624 67 23
info@grempersa.ch

LeDossier

Francs-maçons:

Dans le secret des Loges!

© Adobe Stock

Olivier Meuwly
Historien
Vice-Président CDL

Franc-maçonnerie *et politique suisse*

Les Constitutions fédérales de 1848 et de 1874, dont on a célébré en 2023 le 175ème anniversaire de la première et dont on fêtera cette année le 150ème de la seconde, seraient-elles l'œuvre des francs-maçons et le reflet de leur pensée? Oui, en partie. La Franc-maçonnerie et les révolutionnaires français partagent nombre d'idéaux communs et, d'ailleurs, l'Eglise apercevra très tôt dans cette organisation une concurrence malvenue. Dans la Suisse qui, en 1798, s'apprête à en terminer avec l'Ancien Régime, la Franc-maçonnerie est omniprésente, en particulier dans le canton de Vaud.

La Franc-maçonnerie tend même à se transformer en quasi-état-major de la Révolution qui couve, et qui éclatera le 24 janvier. Les chefs révolutionnaires issus de ses rangs sont nombreux: ***Glayre***, ***Muret***, ***Miéville***, le fondateur de la Gazette de Lausanne, ***Verdeil*** et bien sûr ***La Harpe***, initié à Naples lors de son périple dans la péninsule avec deux princes russes qui lui ouvriront les portes de la cour de Saint-Pétersbourg, ainsi que son cousin ***Amédée***, futur général de Bonaparte. Le Bâlois ***Pierre Ochs***, auteur de la première Constitution helvétique de l'ère républicaine, a lui aussi fréquenté les loges.

Les idéaux des Lumières, que portent les francs-maçons au cœur de la Révolution, survivent à la folie de la Terreur comme à la dérive impériale. Les libéraux, adeptes d'une réconciliation entre la liberté individuelle et l'ordre étatique sous le contrôle d'un Parlement élu au suffrage

censitaire, les reprennent à leur compte. En Suisse, toutefois, si les anciens partisans des Lumières helvétiques, ***La Harpe*** et l'Argovien ***Zschokke***, lui aussi franc-maçon, prennent la direction du mouvement libéral émergent, peu nombreux sont ceux, parmi les jeunes libéraux, qui décident de porter le tablier.

En revanche, les radicaux, qui se sépareront dès 1832 des libéraux parvenus au pouvoir dans la majorité des cantons du Plateau suisse, ont été nombreux à parfaire leur éducation politique au sein d'une loge. Dans le canton de Vaud surtout. Si Henri Druey n'est pas maçon, deux de ses collègues au sein du premier Conseil d'Etat élu après la Révolution de février 1845 le sont: ***Delarageaz*** et ***Veillon***. Et dans l'entourage du gouvernement, ils sont légion: citons notamment ***Pittet***, successeur de ***Druey***, Le préfet ***Meystre***, futur grand-maître de l'Alpina quand celui-ci est élu conseiller fédéral en 1848, et surtout ***Eytel***, bientôt chef de l'aile gauche radicale et bientôt fâché avec ses «amis» Druey et Delarageaz…

La présence maçonnique ne faiblit pas avec les années et la nouvelle génération radicale, qui arrive au pouvoir à partir de la fin des années 1860, se caractérise par un engagement maçonnique massif. Sa figure de proue, ***Louis Ruchonnet***, fera preuve d'une fidélité maçonnique sans faille, comme son père et nombre de ses plus proches amis, à commencer par son parrain ***Miéville***, déjà cité, ses deux beaux-pères, ainsi qu'une myriade de radicaux qui l'entoureront durant toute sa carrière.

Dans cette galerie de portraits, on repère notamment le sulfureux ***Vessaz***, tout-puissant dans le canton, fort jalou-

sé, mais que son amitié avec le «Grand Louis» ne sauvera pas lorsque l'heure de la disgrâce aura sonné, à la suite de soupçons d'enrichissement illégitime. Le futur Conseiller fédéral et ancien stagiaire de Ruchonnet, ***Marc Ruchet***, le sera également. Au niveau fédéral, le premier président de la Confédération, ***Jonas Furrer***, fut membre d'une loge de Winterthour et deux autres «frères» Conseillers fédéraux ont été identifiés: Le Bâlois ***Emil Frey*** et le Genevois ***Adrien Lachenal***.

La philosophie radicale est en harmonie avec les valeurs défendues par la maçonnerie vaudoise: **démocratie, républicanisme, solidarité, soutien aux coopératives, arbitrage international, pacifisme, autant de principes dont s'honorent les radicaux et les maçons**. Est-ce à dire pour autant que les radicaux vaudois pilotaient la politique de leur canton depuis les tenues de l'Alpina? Loin s'en faut, en vérité.

Nous ne sommes pas en France, où le Grand-Orient a participé directement à la création du Parti radical-socialiste en 1907, ni à Genève, avec son radicalisme mâtiné de culture française, où, au tournant du siècle, quatre conseillers d'Etat sur sept sont maçons. On dit même que certains projets de loi furent d'abord présentés en loge avant d'être discutés au Grand Conseil. La maçonnerie représente une force qui irrite, excite même les haines: William Vogt, fils du fameux naturaliste, se distinguera par ses virulents pamphlets antimaçonniques.

A Neuchâtel, où les maçons sont également nombreux dans les travées radicales, un ancien radical se fera même élire au Conseil national sur un programme fondé exclusivement sur son hostilité à la maçonnerie... Le si radical canton de Vaud ne connaîtra pas pareilles

«Contre la puissance des sociétés secrètes, interdiction des francs-maçons». Affiche en vue de la votation fédérale du 28 novembre 1937 réalisée par Noël Fontanet (Museum für Gestaltung Zürich)

colères et manifestera une profonde indifférence à l'égard de l'initiative antimaçonnique lancée par le colonel Fonjallaz en 1937, et pourtant soutenue par le jeune parti agrarien, alors viscéralement antiradical. Au final, seul le très catholique canton de Fribourg l'approuvera...

Comme tous les cercles de pensée ancrés dans l'histoire et de nature traditionnelle, **la maçonnerie enregistre un fort déclin à partir des années 60, un déclin qui coïncide aussi avec celui du radicalisme,** de plus en plus vissé sur le pragmatisme gouvernemental et de moins en moins intéressé à une pensée plus abstraite, telle que celle cultivée dans les loges. Il n'empêche que ces dernières ont su conserver leur place, dans une sociabilité ennemie d'un individualisme trop tapageur et placée sous un symbolisme qui a contribué, avec d'autres milieux, dont le CDL, à la construction de la Suisse moderne.

Mais, d'où vient mon engagement *dans la* Franc-maçonnerie?

Eva Tamás
▶ *Interview réalisé par Eric Rochat le 11 janvier 2024*

La Vénérable m'accueille tout sourire dans son cottage non loin de Fribourg. La dernière neige souligne les allées de buis du jardin à la française et le château tout proche aurait abrité une nuit les amours ancillaires de Napoléon.

Mais d'où vient l'engagement d'Eva dans la Franc-maçonnerie? Née en Hongrie à la fin de la guerre, elle vit son enfance entre l'athéisme communiste de l'école et le catholicisme un peu bigot de sa grand-mère et du reste de sa famille. N'est-ce pas une poussée de mysticisme qui, à 13 ans, lui fait perdre connaissance en pleine messe? Succédera une période de rigoureux athéisme où son esprit s'enrichira de multiples lectures, de Shakespeare à Descartes, de Proust à Heine. Ce développement personnel la conduit à un état d'équilibre, voire d'homéostasie: elle a en horreur l'Eglise, ses diktats et son passé sinistre mais est pénétrée de la conviction qu'**un Principe supérieur anime le monde entier**, des humains aux particules les plus infimes. Elle me dit: «*Aujourd'hui encore, je pourrais disparaître en silence et sans regret si ce geste pouvait apporter quelque mieux à ce monde* »

Chimiste, elle émigre en Suisse avec son mari en 1969. Elle observe alors la transformation que la fréquentation d'une loge maçonnique suscite chez un de leurs amis qui, de malappris et grossier devient en quelques années attentionné et sensible. Elle ne s'imagine pas intégrer une loge féminine (le monde n'est-il pas fait d'hommes et de femmes!) et, si son entrée est refusée dans une loge mixte lausannoise, elle devient «apprentie» à Genève: une année de travaux de service, une année sans droit spontané à la parole, le plus dur pour elle qui a la langue bien pendue! Des travaux, des écrits à préparer, un travail d'épreuve pour devenir «compagnon». Elle apprend dans les «tenues» à ne jamais couper la parole avant le «j'ai dit» de celui qui s'exprime; elle se familiarise avec les symboles, le rituel ésotérique et théâtral, la magie des

sons prononcés et la musique proposée en «colonne harmonique». Elle sait désormais se risquer dans ses travaux littéraires, «ouvrir sa chemise» dans une langue qu'elle possède parfaitement.

On lui proposera la maîtrise et le chef d'œuvre à réaliser pour y conduire. Désormais, elle choisit les thèmes de ses réflexions, participe à l'organisation de la loge et occupe des postes stratégiques. En préambule, j'ai dit Vénérable car elle fut chef de sa loge mais titres et fonctions ne sont pas nécessairement liés et le fonctionnement des loges, par plus d'un aspect, rejoint bien souvent celui d'un club service. Eva parviendra même à la maîtrise du 18ème degré (sur 33) tout en élevant ses trois enfants et en dirigeant son laboratoire dans une importante entreprise. Trop d'activités, trop de voyages, elle quittera ses activités franc-maçonnes il y a seulement quelques années, en parfaite harmonie avec ses frères et sœurs de robe.

Que lui reste-t-il de ses années d'engagement?

Sa révolution personnelle, elle l'avait faite avant son entrée mais les rituels, la musique, les discussions toujours amènes, la chaîne d'union et les agapes lui ont tant apporté lorsque, mère de famille, elle travaillait à 100%. Elle a appris à écouter, à changer son regard sur les faits et les gens et, quand il fallait prendre une décision, à valoriser les propositions de chacun. Comme elle le dit si bien, elle sait désormais qu'elle sera toujours perfectible ! Elle lit toujours et s'interroge; n'est-elle pas encore sollicitée pour réintégrer une loge et y apporter sa pondération? Elle a connu les réunions internationales, l'Elysée, les capitales européennes tout comme cette loge hongroise où l'on ne parle que français!

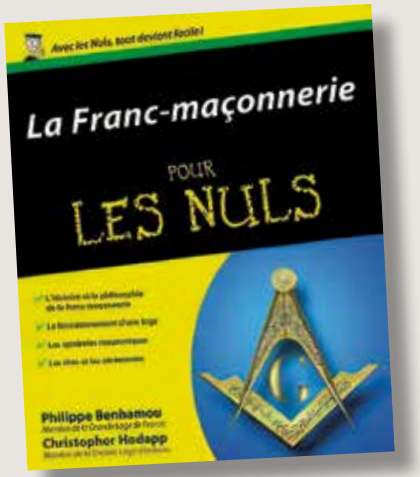

Nous nous quittons dans un éclat de rire lorsqu'elle me met dans les mains «la Franc-maçonnerie pour les nuls». Cet ouvrage me permettra assurément de mieux comprendre ce qui, au-delà du verbe et des gestes, motive encore tant d'hommes et de femmes à s'engager dans cette voie moins secrète mais toujours mystérieuse.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la Franc-Maçonnerie, *sans jamais oser le demander...*

Dominique Alain Freymond
Membre de la Loge «Liberté» nº 21, Lausanne, rédacteur en chef de la revue Masonica du Groupe de Recherche Alpina, membre du Conseil des Curateurs du Musée Maçonnique Suisse

Inspirée des corporations des tailleurs de pierre du Moyen-Âge, la Franc-Maçonnerie moderne (ou spéculative) date officiellement du 24 juin 1717 lorsque quatre Loges fondent la Grande Loge de Londres et de Westminster.

La première Loge en Suisse est fondée par Lord George Hamilton à Genève. La Grande Loge Suisse Alpina qui regroupe 85 Loges masculines a été fondée en 1844. Aujourd'hui, la Suisse compte 156 Loges dont 20 féminines et 31 mixtes.

*Approche romancée de la fondation de la Grande Loge le 24 juin 1717 dans **L'Épopée de la Franc-Maçonnerie - Tome 6 L'oie et le grill**, Éric Lambert, Jean-Christophe Camus et Didier Convard, Ed. Glénat, 2022, 48 pages.*

LeDossier

Franc-maçonnerie:

Dans le secret des Loges

Comment est-on initié à la Franc-Maçonnerie?

Il est facile d'adhérer à une secte mais plus difficile de la quitter... Dans la Franc-Maçonnerie, c'est exactement l'inverse... Toute personne majeure peut faire sa demande d'adhésion en écrivant à une Loge. Elle sera invitée à trois entretiens avec des membres puis à un «passage sous le bandeau». Si la décision de la Loge est favorable, elle sera ensuite conviée à une cérémonie d'initiation aux rites et symboles maçonniques.

*Présentation de l'initiation du peintre Augusto Giacometti en 1937 dans l'unique BD maçonnique suisse, **Der Farbanschlag** (L'agression à la peinture), Andreas Müller-Weiss, Edition Moderne, Zürich, 2014, 49 pages et 7 pages de compléments d'information.*

Que font les Francs-Maçons dans la Loge?

Les membres d'une Loge se réunissent en général deux fois par mois dans une Loge. Ils portent tous des habits sombres et revêtent un tablier, des gants blancs, l'insigne de la Loge et éventuellement un sautoir. Un rituel d'ouverture du Temple permet de prendre du recul par rapport aux aléas de sa vie quotidienne. Ensuite, différentes cérémonies sont organisées (initiation, passage à un autre grade, fêtes de la Saint-Jean, tenue funèbre, etc.). D'autre fois, un membre de la Loge présente une «planche», c'est-à-dire un exposé sur un thème en relation avec la symbolique, la philosophie, l'histoire, etc. Les discussions sur la politique et la religion sont interdites dans le Temple. A l'issue des travaux, le Temple est refermé rituellement et les membres se retrouvent pour un repas, les agapes, afin de prolonger la soirée dans un moment de fraternité et de convivialité.

*Anecdotes de la vie d'une petite Loge maçonnique mixte en banlieue parisienne: **Grand Orient**, Jérôme Denis, Soleil, 2020, 122 pages.*

Quels sont les secrets de la Franc-Maçonnerie?

Il n'y a véritablement que deux secrets: Le premier concerne les circonstances de l'initiation car le vécu de cette cérémonie reste intime et spécifique à chaque personne. Il est aussi important que le néophyte puisse pleinement apprécier chaque moment du rituel sans avoir des attentes spécifiques. Le deuxième secret consiste à ne pas dévoiler l'appartenance d'une autre personne à la Franc-Maçonnerie, afin qu'elle ne soit pas victime de préjugés négatifs ou même mise en danger. Il ne faut pas oublier que la Franc-Maçonnerie a été interdite sous tous les régimes fascistes et communistes. De nombreux frères ont été exécutés ou déportés durant la 2e guerre mondiale.

L'abondance littérature (livres, revues, BDs) permet à tout personne intéressée de connaître l'histoire, les activités et pratiques maçonniques mais rien de remplacera le vécu en Loge.

*Recherche historique sur l'origine du complot judéo-maçonnique dessinée par Will Eisner, un des grands auteurs de BD: **Le complot, L'histoire secrète des Protocoles des Sages de Sion**, Grasset, 2005, 144 pages.*

Quelle est le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la société ?

Il est rare que des obédiences maçonniques, sauf parfois en France, prennent positions officiellement sur des thèmes politiques ou sociétaux. En revanche, chaque membre d'une Loge est encouragé à s'engager dans la cité et à contribuer, comme bon citoyen dans différents mouvements associatifs, culturels ou politiques afin de mettre en œuvre, à titre personnel, les valeurs maçonniques. (Lire à ce sujet le précédant article d'Olivier Meuwly). La philanthropie est importante mais discrète. Les Francs-Maçons soutiennent par exemple les cuisines scolaires à Genève ou le Brockenhaus ***(mont-de-piété)*** à Zurich.

*Les biographies de 18 personnalités francs-maçonnes ou opposantes célèbres: **La Franc-Maçonnerie dévoilée**, Arnaud de la Croix, Le Lombard, 2020,*

A-t-on le droit de rire en Loge?

L'humour est un outil maçonnique fort pratiqué, parfois lors des Tenues mais le plus souvent lors des agapes. Il existe de nombreux ouvrages et BDs d'humour maçonnique de qualité diverses ainsi qu'un festival d'humour maçonnique dont la 6e édition s'est tenue à Aix-en-Provence en octobre 2023. Le Frère Pierre Dac a publié un pastiche fort connu intitulé ***le rituel de la Loge des Voyous***.

*François Morel est l'auteur de deux albums retraçant «des tranches de ma vie Maçonnique, entre midi et minuit, dans une Loge juste et parfaite. La réalité a souvent dépassé la fiction dans des moments d'humour fraternels, pierre angulaire et ciment de notre vieille confrérie». **Les colonnes sont muettes** et **Il en est de même à l'Orient**, Numérilivre, 2022, 100 pages.*

Il ***n'existe pas une Franc-Maçonnerie universelle, mais des Franc-Maçonneries masculines, féminines et mixtes dans le monde entier***. Il n'y a pas un rite originel mais divers rites selon des sensibilités spirituelles, historiques et culturelles. Certains invoquent le Dieu Chrétien, le Tout Puissant Père de l'Univers, le Grand Architecte de l'Univers, des divinités égyptiennes ou simplement les valeurs liberté, égalité et fraternité. En revanche ***la démarche maçonnique est universelle et individuelle***: c'est un travail sur soi (tailler sa pierre), basé sur des symboles et des valeurs morales fortes (humanisme) et encouragé par une communauté fraternelle initiatique. ***L'essentiel réside dans le chemin vers un meilleur «connais-toi toi-même».***

Pour en savoir plus

Trois collections de bandes dessinées maçonniques

- *La première BD maçonnique : Fable de Venise, Corto Maltese, Hugo Pratt, Hugo Pratt et Casterman, 1984. Elle sera suivie Fort Wheeling, deuxième époque (1981), Les Helvétiques (1987) et El Gaucho (1995) en collaboration avec Milo Manara.*
- *La collection Le triangle secret par le scénariste franc-maçon Didier Convard. Lire plus particulièrement les sept premiers tomes Le triangle secret, puis les cinq tomes de Hertz. Glénat, depuis 2020.*
- *La collection L'épopée maçonnique retraçant l'histoire de la Franc-Maçonnerie depuis la construction du Temple de Salomon jusqu'à l'initiation de Voltaire en passant par les bâtisseurs de cathédrales. 48 pages et 8 pages explicatives rédigées par un spécialiste de la Franc-Maçonnerie, Jean-Louis Turbet. Glénat, 9 vol. publiés depuis 2020, trois à paraître.*

Trois ouvrages

- *Gregogna, Joël, Corto l'initié, Editions Dervy, Paris 2008 - Préface de Didier Convard.*
- *Reibel, Olivier, La vie secrète d'Hergé, biographie inattendue, Editions Dervy, Paris, 2010.*
- *Gregogna, Joël et Picaud, Manuel, Bande dessinée, imaginaire et Franc-Maçonnerie, Editions Dervy, Paris, 2013.*

Trois articles

- *Chaboud Jack, L'imaginaire, la bande dessinée et la Franc-Maçonnerie, extraits de La Franc-Maçonnerie, ouvrage publié par la Bibliothèque nationale de France à l'occasion de l'exposition présentée par la BnF à Paris du 12 avril au 24 juillet 2016, pp. 312-317.*
- *Freymond Dominique, Un 9e art royal, la Franc-Maçonnerie dans la bande dessinée, Franc-Maçonnerie Magazine no 57, juillet-août 2017.*
- *Freymond Dominique, Quarante ans de bandes dessinées maçonniques, Hors-série, revue Masonica, mars 2022.*

Trois sites Internet

- *https://freimaurermuseum.ch/fr/ - Musée Maçonnique Suisse, Jupiterstrasse 40, Berne, ouvert au public tous les samedis de 10 à 16h.*
- *https://logeliberte.ch/ - Loge Liberté n° 21 à Lausanne.*
- *https://www.masonica-gra.ch/fr/ - Groupe de recherche Alpina avec ses conférences et sa revue Masonica.*

Et pour terminer une vidéo

Terra Masonica, Le tour du monde en 80 Loges, documentaire tout public du réalisateur Tristan Bourlard, 2017, 1h.56 minutes.
Disponible sur Apple TV+ et d'autres fournisseurs : https://tv.apple.com/fr/movie/terra-masonica/umc.cmc.a9128htb9c5d5rgl8rf4c5pa,

1874-2024

Le 150ème anniversaire de la Constitution de 1874

La Constitution de 1848, à l'honneur en 2023, reste indiscutablement le fondement central de la Suisse moderne. Le principe d'un Conseil fédéral à sept sièges, d'un Parlement bicaméral respectueux du fédéralisme, d'un «marché commun» helvétique qui aboutit à l'abolition complète des barrières intérieures, frein à la mobilité tant des personnes que des marchandises. Telles sont les grandes innovations du texte de 1848, qui constituent encore aujourd'hui les piliers de notre ordre constitutionnel.

Mais la Constitution qui va marquer la vie politique suisses dans ses profondeurs, c'est celle qui sera adoptée par le peuple le 19 avril 1874. Le débat démarre dès le début des années 1850: l'équilibre centralisme-fédéralisme trouvé en 1848 est-il viable à un moment où les inventions technologiques se multiplient et que le rail réduit les distances ? Sur cette première question se greffe rapidement une seconde : pour cette Suisse condamnée à confier davantage de compétences à la Confédération, avec le slogan «Un droit! Une armée!» qui résonne dès les années 1860, ne devrait-on pas imaginer un nouvel équilibre fondé sur un droit plus large donné au peuple, lui permettant de contrôler la production juridique venant des Chambres fédérales?

Les expériences de démocratie semi-directe se sont multipliées en Suisse depuis 1848, la pression croît, du côté de la gauche du radicalisme au pouvoir, pour transposer ce mécanisme au niveau fédéral, avec la généralisation du référendum législatif au moins facultatif. Cette question est au centre des débats constitutionnels qui débutent en 1871. Un premier projet est rejeté l'année suivante, grâce à une alliance formée des radicaux romands et des conservateurs catholiques qui le trouvaient trop centralisateur. C'est une seconde mouture de ce texte qui sera plébiscitée en 1874.

Avec le référendum, la vie politique suisse revêt ses habits modernes, avec l'arrivée du peuple comme acteur décisif du processus décisionnel et avec l'obligation, pour le Conseil fédéral et les partis politiques, de penser les projets de loi en fonction d'un verdict populaire toujours possible. La voie vers l'inclusion des principales forces politiques du pays au sein du gouvernement est ouverte.

Pour célébrer cet anniversaire capital, le Cercle démocratique vous invite à participer à quatre événements qui ont tous un rapport avec lui:

- Sur **la neutralité**, sujet très actuel, qui ne figure pas dans les buts de la Confédération car, comme les constituants de 1848, ceux de 1874 estimaient que la neutralité est un moyen d'action et non une fin en soi,
- Sur **le libéralisme et l'Etat social**, dont les radicaux de 1874 posent les bases par des innovations essentielles comme la protection des travailleurs.
- Sur **l'armée**, dont la Constitution de 1874 amorce le processus de centralisation.

Une quatrième soirée, centrée sur **une conférence d'Olivier Meuwly,** permettra de comprendre **les contextes politiques globaux** dans lequel cette Constitution est née.

21 mars 2024 à 19h00

SOIRÉE-DÉBAT: LA NEUTRALITÉ

Lieu: Salle du CDL, Pl. de la Riponne 1, Lausanne

Exposé introductif de **Marco Jorio**, ancien rédacteur en chef du Dictionnaire historique de la Suisse et auteur d'un récent ouvrage sur la question.
L'exposé sera suivi d'une table ronde avec également le conseiller national **Damien Cottier**, chef du groupe PLR au Conseil national et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, **Dominique Dirlewanger**, historien et auteur de «Tell me. La Suisse racontée autrement» et **Marie-Betrande Duay, présidente des Femmes UDC romandes**, favorable à l'initiative «Sauvegarder la neutralité suisse».
La soirée se terminera par un apéritif.

Inscription: site web et QRCode

23 avril 2024 à 19h00

LES 150 ANS DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE *(en collaboration avec le Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM))*

Lieu: Centre Général Guisan - Verte-Rive, Av. du Général-Guisan 117, Pully

Programme:
Introduction par le président du CHPM – **Daniel Berger**
Les enjeux de la Constitution fédérale du 19 avril 1874 – **Olivier Meuwly**
La guerre du Sonderbund: approche militaire et opérationnelle – **David Auberson et Adrien Fontanellaz**
Développement d'une armée fédérale – **Pierre Streit**
Industrie et armements en Suisse: 1871-1907 – **Alexandre Vautravers**

Inscription: info@chpm.ch

23 mars 2024 à 10h00

LE LIBÉRALISME, *une pensée sociale au service des 99%* *(en collaboration avec l'Institut libéral et Le Regard libre)*

Lieu: Hôtel Alpha-Palmiers, Petit-Chêne 34, Lausanne

Programme:
10h00 – 11h10: La pauvreté et le libéralisme: présentation de la position de philosophes et d'économistes libéraux au fil de l'histoire – **Damien Theillier**, professeur de philosophie et président de l'Institut Coppet
11h10 – 12h00: Le libéralisme et la démocratie – **Olivier Meuwly**, historien et vice-président CDL
13h30 – 14h15: Système de santé, comparaison internationale des différents modèles de santé, et les philosophies qui se cachent derrière / Innovations et réformes à venir dans le secteur - **Diego Taboada**, researcher senior à Avenir Suisse
14h15 – 15h15: Faut-il un populisme libéral pour convaincre les foules? Analyse du phénomène *Javier Milei* en Argentine et ses limites. Esquisse d'une stratégie pour un renouveau du libéralisme - **Nathalie Janson**, professeur associé d'économie au sein du département Finance à Neoma Business School

Inscription: info@libinst.ch

23 mai 2024 à 19h00

CONFÉRENCE SUR LA CONSTITUTION DE 1874

Lieu: Salle du CDL, Pl. de la Riponne 1, Lausanne

Conférence d'**Olivier Meuwly** sur la période 1848-1874 et la Constitution du 19 avril 1874 et ses conséquences.
Un apéritif suivra.

Inscription: site web et QRCode

LA VISION DU POLITIQUE

Pascal Broulis
Conseiller aux Etats

À Berne

Un engagement fort en faveur du canton de Vaud !

Les élections fédérales 2023 sont désormais passées, place à l'action parlementaire! Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier infiniment le Cercle Démocratique Lausanne ainsi que ses lectrices et lecteurs pour leur précieux soutien ces derniers mois.

Par mon élection, je me réjouis de donner un sens nouveau à mon engagement politique au Conseil des Etats et d'œuvrer au quotidien à la défense des intérêts des Vaudoises et des Vaudois. A mes yeux, un Conseiller aux Etats se doit de défendre les intérêts du canton dans l'ensemble des décisions qu'il sera amené à prendre. De nombreux défis attendent notre canton et en tant que parlementaire fédéral, nous nous devons de lui donner des moyens suffisants pour les réussir. Avec bientôt plus de neuf cent mille habitants, notre canton devra investir davantage dans ses infrastructures, dans les domaines de la formation et de la santé. Il sera également nécessaire de maintenir un cadre de vie agréable, favorable à la création d'emplois et efficace pour ceux qui sont dans le besoin.

Un engagement au Conseil des Etats ne se fait pas seul. En effet, la culture du compromis, si chère à notre pays, ne peut porter ses fruits que lorsque l'on mène des discussions avec l'ensemble des forces en présence pour porter des projets qui sont profitables à l'ensemble de la population. A Berne, je m'efforcerai à entretenir une proximité avec les membres de la députation, mais aussi avec nos autorités cantonales et membres de nos législatifs.

Pour cette législature à Berne, je siégerai dans les Commissions de la sécurité, des institutions politiques, des finances et de la sous-commission des finances en charge des affaires intérieures et des transports et de l'environnement. Ce large champ d'action politique me permettra d'agir dans l'ensemble des domaines qui touchent le quotidien des habitants de notre pays tout en apportant ma sensibilité vaudoise dans chaque dossier qui sera soumis.

Les défis qui nous attendent ...

La législature précédente a été marquée par de nombreuses crises, celle du COVID, la guerre en Ukraine et la fin de Credit Suisse. Celle qui débute maintenant s'annonce passionnante. Nous devrons trouver des solutions sur de nombreuses thématiques capitales pour notre pays.

Au-delà des sujets brûlants tels que la sécurité liée à l'armée et aux retraites, je pense tout d'abord à la santé. Les primes d'assurances maladies pèsent de plus en plus sur le porte-monnaie des Suisses et les seules solutions sont venues des cantons ces dernières années. Dans le canton de Vaud, nous avons d'un côté augmenté la déduction pour les primes d'assurances maladies et de l'autre nous avons fixé un plafond à 10% du revenu par le biais des subsides. Toutefois, les augmentations continuelles ne peuvent plus durer et la hausse des primes 2024 doit nous servir d'électrochoc pour trouver une solution durable.

Fervent défenseur de bonnes relations avec l'Union européenne, nous devrons profiter de cette législature pour intensifier nos échanges avec l'UE pour revoir nos accords bilatéraux, sous la forme de Bilatérales III. Les tâtonnements ont trop duré sur ce dossier. Nous devons pour notre économie, nos lieux de formation et pour la liberté de se déplacer trouver une solution sur le long terme.

Finalement, nous voyons aux quatre coins de notre canton que les infrastructures dont nous disposons sont dépassées et que le temps des investissements financés par la Confédération est venu. Le réseau ferroviaire doit être revu avec une gare de Lausanne modernisée, accompagnée d'un réseau de métros fort, une voie supplémentaire entre Lausanne et Genève doit être prête à brève échéance, sans oublier le Pied du Jura dont la situation sera prétéritée avec l'horaire 2025. Ma vision de la mobilité est également plurielle. Quand on parle de rail, il ne faut pas oublier la route et encore moins les opposer. C'est pour cela que les projets autoroutiers sur l'A1 notamment: le goulet d'étranglement de Crissier ou entre Nyon et le Vengeron doivent pouvoir être réalisés. **En somme investir pour les infrastructures, c'est écrire le futur de notre pays.**

CŒUR À CŒUR

par Dr Eric Rochat
Commission Santé & Social

©Adobe Stock

Check-up:

quand ? pour qui ? pourquoi ? comment ?

Nos véhicules modernes affichent en idéogrammes flamboyants la nécessité de prendre rapidement rendez-vous avec le garagiste pour qu'il effectue l'indispensable contrôle des 15000, 30000, 45000… S'y ajoutent d'autres symboles concernant l'huile, la charge de la batterie, la pression des pneumatiques et le niveau d'autonomie du téléphone portable. Nous nous soumettons humblement à ces prescriptions et à leurs inévitables coûts, dans la certitude infuse qu'y déroger revient à réduire la durée de vie de la voiture voire à risquer la panne nocturne sur un chemin de vigne désert.

La presse et les médias électroniques nous fournissent de semblables invitations pour notre santé et le check-up suggéré répond opportunément à l'adage «mieux vaut prévenir que guérir». Reconnaissons cependant que notre organisme est bien plus complexe que notre véhicule et que l'analyse exhaustive de ses composants et systèmes implique infiniment plus de moyens, de coûts mais aussi d'incertitudes.

Une consultation «normale» est motivée par un symptôme – **douleur, limitation physique, fonctionnement altéré d'un organe respiratoire ou digestif, modification de l'un des cinq sens** – et, de fait, l'anamnèse, l'interrogation et l'écoute du patient, fournissent au médecin 50% du diagnostic. Comme le disait Osler au XIXème siècle «Ecoutez votre patient, il va vous dire votre diagnostic!». L'examen physique apporte 30% supplémentaires et les 20% restants procèdent d'une multitude d'examens techniques (sang, enregistrement, imagerie).

Nous constatons ainsi que, lorsqu'il se rend dans une «boîte à check-up», l'individu sain et sans symptôme retire de facto 50% des possibilités de diagnostic que procurent l'anamnèse et la relation durable entre patient et médecin de famille. L'examen physique a ses limites; il permet certes de déceler lésions cutanées, grosseurs et tumeurs superficielles, mais bien plus rarement les pathologies profondes que n'annoncent ni gêne ni douleurs.

Les examens de laboratoire et d'imagerie prennent donc une importance démesurée que traduisent leurs coûts prohibitifs. Le 100% n'existant que pour la mort dans le monde du vivant, tout être en bonne santé est susceptible de présenter quelques résultats d'analyse en dehors des normes admises et de se retrouver par conséquent «malade», angoissé et «sujet à traiter» à la sortie d'un cabinet où il est entré sain, confiant et serein!

Exagéré? A peine si j'excepte naturellement les domaines où la prévention et les contrôles réguliers ont fait leurs preuves: **la tension artérielle, directement liée aux affections cardiaques et vasculaires, le diabète sucré et, les graisses sanguines** – jusqu'à un certain âge du moins, l'efficacité supposée de l'abaissement de leurs taux devant être comparée aux inconvénients du traitement médicamenteux. Les examens gynécologiques et les mammographies périodiques ont démontré leur immense impact et la simple recherche de sang caché dans les selles, couplée à la coloscopie permet de dépister à temps des tumeurs du gros intestin qui ne font durant des mois ni symptômes ni grosseurs palpables.

Mais que peut faire le médecin pour imposer l'arrêt du tabac à ceux que chaque nouveau paquet de clopes avertit en lettres grasses du danger mortel qu'ils affrontent sciemment?!? Et l'obésité? Tenir compte dans le choix des investigations des antécédents familiaux (cancers, diabète, maladies vasculaires) est d'une grande importance et nous retrouvons ici l'importance d'une relation durable médecin-patient qui, en un éclair de mémoire, permet de relier les générations et leurs pathologies respectives.

Dans sa mise à jour 2021 des recommandations pour le bilan de santé, le *Forum Médical Suisse* rappelle l'absence d'évidence scientifique qu'un check-up régulier puisse apporter des bénéfices chez des personnes sans symptôme. Si les contrôles à l'efficacité prouvée mentionnés ci-dessus sont toujours recommandés, les recherches systématiques touchant nombre d'organes (thyroïde, ovaires, testicules, pancréas, etc.) et même la bronchite chronique sont sans utilité réelle. Les marqueurs tumoraux eux-mêmes sont surtout utiles après la découverte et le traitement de la tumeur car ils permettent de surveiller l'apparition d'une éventuelle récidive. Quant à **la publicité pour les analyses génétiques grand public, elle procède du même mensonge commercial que les crèmes rajeunissantes** des influenceuses.

Pour être utile, le check-up implique une bonne connaissance et une observation de soi-même. Il dépend fortement d'une relation durable et confiante avec son médecin qui permet à la fois un choix éclairé des examens souhaitables et la prise en compte raisonnable de l'âge, de l'espérance de vie et des antécédents familiaux. Comme pour la consultation, le maître-mot est le dialogue. Les blocs d'examens sanguins effectués préalablement à l'entretien devraient être proscrits.

L'écran d'ordinateur, s'il a remplacé les notes souvent illisibles du praticien, n'est pas pour autant un troisième participant au dialogue; il doit savoir se taire et, le cas échéant, c'est au patient de rappeler son médecin à l'ordre: **regardez-MOI! écoutez-MOI!** Car le meilleur traitement de l'angoisse n'est pas une liste de résultats mais ma participation, ma compréhension et ma confiance.

METRAUX-SAVIGNY transports
021 784 80 70
La passion du transport !
metraux-transports.ch

le Vaudois
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
021 706 40 40
www.levaudois-sa.ch
7/7 jours | 7h-24h

Confiez
l'administration
de votre PPE,
villa, immeuble
à des professionnels
SICOSA SA
SICOSA SA - A votre service depuis 1955
Avenue Recordon 32 bis – 1004 Lausanne
021 624 40 45 – info@sicosa.ch
cei uspi

Machines-Services - Bernard Thonney
Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailleuses, machines viticoles et communales.
Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.ch

Samedi 16 mars 2024

Formation aux médias

Le Cercle Démocratique Lausanne vous propose une séance de formation aux médias le 16 mars 2024, à partir de 09h00, dans ses locaux. Cette opportunité exclusive, réservée aux membres, permettra d'acquérir des compétences cruciales en communication médiatique.

CONTEXTE ET FORMATEURS

La formation sera animée par ***Kevin Grangier***, président de l'UDC Vaud, et ***Barry Lopez***, membre du comité du CDL. Depuis 2018, Kevin conseille et dirige des campagnes de relations publiques et de communication pour diverses entités, tandis que Barry a été porte-parole romand pour «*easyvote*» pendant plusieurs années. De plus, en tant que membres du Commandement de l'instruction à la conduite et à la communication de l'armée suisse, ils partageront leur expertise dans la formation en communication, rhétorique et gestion de crise.

OBJECTIF

Imposer son message coûte que coûte! Chaque participant, quel que soit son niveau d'expérience, bénéficiera d'exercices adaptés pour assurer une progression significative.

PROGRAMME

La journée débutera par une théorie de base sur la communication médiatique, suivie de sessions d'entraînement face à la caméra pour perfectionner les compétences des participants.

INSCRIPTION

Les inscriptions se font via le site internet du CDL, sous la rubrique ***«Agenda»*** ou via le QRCode. Les places sont limitées, et une confirmation par e-mail avec le programme détaillé sera envoyée aux participants pour valider leur inscription.

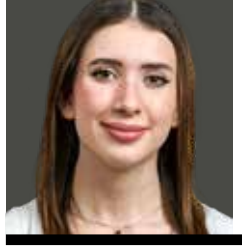

LES JEUNES ONT LA PAROLE...

par Emma Krattinger
Membre du Comité JLRV et responsable cantonale de l'initiative «Sauver les rentes»

AVS: *pour un financement pérenne et solide !*

Le système des retraites en Suisse

L'AVS constitue le premier pilier de notre système des retraites. Elle permet de garantir le minimum vital conjointement avec les prestations complémentaires (PC). La prévoyance professionnelle (2 ème pilier) assure le maintien du revenu perçu avant la retraite. Les cotisations à ces deux assurances sociales sont obligatoires et paritaires (50% à la charge de l'employé / 50% à la charge de l'employeur). Le 3ème pilier volontaire permet de compléter ces deux sources de revenu une fois arrivé à la retraite.

Bref historique de l'AVS: une recherche constante de financements additionnels

Depuis son introduction en 1948, l'AVS a connu de nombreuses réformes visant notamment à augmenter ses sources de financement faute de quoi elle aurait déjà rencontré à plusieurs reprises de sévères difficultés financières. On peut notamment citer: l'augmentation du taux de cotisation, l'introduction d'une participation de la Confédération à son financement, le rehaussement du taux de TVA de 1% puis de 0,4% dédiés à son financement ainsi que l'allocation et l'augmentation de taxes (par ex. celle sur le tabac) dédiées elles aussi à son financement. Dernière réforme en date, **AVS21** doit permettre de stabiliser les finances de l'AVS jusqu'à l'horizon 2032.

Vieillissement de la population et départ à la retraite des baby-boomers

Il est difficile de prévoir avec certitude la météo qu'il fera dans 3 semaines. Un grand nombre de variables entrent en jeu. Toutefois, on sait et ce avec une certitude assez marquée que d'ici 10 ans, 1 million d'actifs partiront à la retraite. Cela a une incidence directe sur l'état financier de l'AVS à partir du début des années 2030. Si on peut espérer un résultat de répartition (recettes courantes moins dépenses courantes) positif entre 1 et 3 mia de francs jusqu'en 2029, cela ne sera plus le cas d'ici 2030. Le fonds AVS commencera alors à fondre comme neige au soleil si rien n'est entrepris.

L'arrosoir antisocial de la gauche et des syndicats

Non contents de s'opposer, lors de la campagne d'AVS21, à toutes formes de propositions visant à augmenter de manière modérée les recettes de l'AVS, les syndicats et la gauche ont lancé une initiative demandant l'instauration d'une 13ème rente AVS. Nous voterons sur cette dernière au mois de mars prochain. Même si le but de ce texte peut au premier regard paraître louable, à savoir augmenter le revenu des retraités les plus précarisés, il rate sa cible. En effet, l'entier des rentiers de ce pays recevra cette augmentation. Elle concernera donc tant l'ouvrier que le patron... Dès son entrée en vigueur, car aucune mesure de financement pour la 13ème rente n'est prévue, le résultat de répartition de l'AVS deviendra négatif. Cette initiative, malgré les dires bienveillants des initiants, précipitera la faillite de l'AVS. La facture devra être payée par les générations d'actifs actuelles et futures. Une hausse de la TVA, des cotisations sociales et éventuellement des impôts seront inévitables. L'AVS va droit dans le mur. La gauche et les syndicats proposent d'accélérer!

Montants en millions de francs au prix de 2023				Situation : décompte définitif 2022		
Année	Supplément de rente AVS Dépenses	Contribution Confédération Recettes	Modification recettes Recettes	Modification dépenses Solde de toutes les mesures	Modifications totale recettes Solde de toutes les mesures	Effet total Recettes-Dépenses
2022	0	0	0	0	0	0
2023	0	0	0	0	0	0
2024	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0
2026	4164	841	841	4164	841	-3223
2027	4370	883	883	4370	883	-3487
2028	4449	899	899	4449	899	-3550
2029	4660	941	941	4660	941	-3719
2030	**4749**	**959**	**959**	**4749**	**959**	**-3790**
2031	4976	1005	1005	4976	1005	-3971
2032	5059	1022	1022	5059	1022	-4037
2033	5285	1068	1068	5285	1068	-4217

Conséquences financières des mesures d'AVS21 avec l'initiative pour une 13ème rente AVS, OFAS, 30.10.2023

Un financement pérenne et solide

Dans un contexte d'inflation couplé avec une incertitude sur les marchés financiers, il serait difficilement acceptable politiquement de diminuer le pouvoir d'achat de la population en augmentant les cotisations salariales et la TVA. Il serait également financièrement irresponsable de réduire le montant du fonds AVS alors que les placements n'atteignent plus les rendements espérés (5 mia de pertes en 2022 alors qu'un bénéfice de 1,5 mia était budgété).

Face à ces constats et afin de garantir la solidarité intergénérationnelle, les Jeunes Libéraux-Radicaux Suisses ont lancé l'initiative «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne». L'initiative sur les rentes permet de garantir le financement à long terme de l'AVS, maintenir le pouvoir d'achat en évitant des prélèvements et taxes supplémentaires et ne laissera pas aux générations futures une montagne de dettes à éponger.

Le 3 mars prochain, nous devrons faire un véritable choix de société. Sommes-nous prêts à faire un effort supplémentaire afin d'assurer le financement de nos assurances sociales ou voulons-nous remettre ce problème aux générations futures?

Montants en millions de francs au prix de 2023					Situation: décompte définitif 2022		
Année	Augmentation de l'âge de la retraite		Contribution Confédération	Modification recettes	Modification dépenses	Modifications totale recettes	Effet total
2022	0	0	0	0	0	0	0
2023	0	0	0	0	0	0	0
2024	0	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0	0
2026	0	0	0	0	0	0	0
2027	0	0	0	0	0	0	0
2028	-216	53	-44	9	-216	9	226
2029	-578	149	-117	32	-578	32	609
2030	**-896**	**239**	**-181**	**58**	**-896**	**58**	**953**
2031	-1234	330	-249	81	-1234	81	1314
2032	-1520	420	-307	113	-1520	113	1632
2033	-1854	511	-374	136	-1854	136	1990

Conséquences financières des mesures d'AVS21 avec l'initiative sur les rentes, OFAS, 30.10.2023

DROIT AU BUT

par Pascal Nicollier
Orientation juridique du Cercle Démocratique

Devenir propriétaire sans se ruiner. *Possible?*

Les prix de l'immobilier sont élevés et s'ajoutent à des taux d'intérêts qui ne sont plus aussi attractifs qu'ils ne l'étaient il y a quelques années. La propriété devient un luxe toujours plus difficile à financer. Pourtant, des modèles juridiques existent et permettent de la rendre moins inabordable. L'idée est de départager la valeur du terrain de celle du bâtiment ou de miser sur un investissement collectif. Voyons cela de plus près.

La propriété peut s'acquérir par plusieurs personnes sous la forme d'une copropriété. Le système le plus utilisé est la propriété par étages (PPE) où l'on distingue les parties communes qui font l'objet d'une propriété collective et les parties privatives sur lesquelles chaque propriétaire peut exercer son droit de manière individuelle. Mais le code civil prévoit une autre forme de division de la propriété: le droit de superficie, qui permet de faire la distinction entre la propriété du terrain et celle du bâtiment sur lequel il est construit.

Un droit de superficie...

Si le modèle de la PPE est assez connu, celui du droit de superficie est moins utilisé par les propriétaires privés, pourtant rien ne les empêche d'y avoir recours, comme le font parfois les collectivités publiques avec notamment des coopératives de logements. Ainsi, rien n'empêche un investisseur privé de constituer sur son terrain un droit de superficie permettant à un «superficiaire» d'y construire sa maison. Le premier touchera pour cela une rente de superficie, sorte de loyer payé par le second en contrepartie du droit d'utiliser le terrain pour y construire un immeuble dont lui seul sera propriétaire.

Si le droit de superficie est inscrit pour plus de trente ans, il peut acquérir le rang d'un immeuble inscrit au registre foncier comme droit distinct et permanent (DDP). Le superficiaire est donc propriétaire de son bâtiment, qui se distingue du sol sur lequel il repose, qui appartient au «superficiant». Le superficiaire ne paie donc que sa maison, mais non pas le terrain. En principe, lorsqu'ils mettent en place le droit de superficie, les cocontractants définissent le sort de la construction à l'échéance du DDP : soit l'immeuble sera acquis gratuitement au superficiant, soit ce dernier le rachètera à un prix convenu ou déterminable selon un certain calcul. Il s'agit du «droit de retour».

Si ce système lui permet d'être pleinement propriétaire de sa maison sans devoir payer le prix du terrain, le superficiaire doit cependant accepter deux inconvénients: il doit verser une redevance au superficiant, en général indexée au coût de la vie, et sa maison, contrairement au terrain, va en principe subir une perte de valeur avec le temps.

... et une propriété par étages

La loi ne permet pas de créer des droits de superficie sur des parts d'étages, ni de créer des sortes de parts d'étages en empilant des droits de superficie. Mais elle n'empêche pas le propriétaire d'un terrain de convenir avec d'autres personnes de créer une PPE dont le bâtiment serait constitué par un DDP. Ainsi, le cumul des avantages financiers du droit de superficie à la propriété par étages peut rendre le coût de la propriété beaucoup plus attractif. Mais ce point positif comporte quelques écueils.

En constituant une PPE sur un terrain grevé d'un droit de superficie, l'on crée en réalité trois propriétés au même endroit: (1) celle du terrain, puis (2) de l'immeuble constitué en droit de superficie, et enfin (3) les parts d'étages privatives. Le propriétaire du terrain se distingue donc de la communauté des copropriétaires d'étages qui est maître du bâtiment en droit de superficie, puis chacun est propriétaire individuel de sa part d'étage respective. Cette architecture à trois niveaux de propriété peut s'avérer problématique dans certaines situations. À cela s'ajoute que la PPE reste tributaire de la durée du droit de superficie. Dès que ce dernier arrive à échéance, le droit de retour peut poser d'éventuelles difficultés avec une propriété collective dont les titulaires ne poursuivent pas forcément les mêmes intérêts au même moment.

Donc pour résumer, constituer une PPE «dans» un DDP qui la distingue du terrain paraît possible, mais il faut bien ficeler la chose... et malgré tout, cela reste une construction juridique compliquée, donc potentiellement exposée à des problèmes en cas de litige (p. ex. en cas de travaux subséquents). Quoi qu'il en soit, l'idée est intéressante dans le contexte actuel où le prix des terrains est particulièrement élevé. Mais si l'opération peut permettre d'accéder plus facilement et rapidement à la propriété, son intérêt sur le long terme est moins évident.

Podcasts:

Une source riche d'informations politiques

Explorez nos podcasts, disponibles sur notre site, ainsi que sur Spotify et Apple Podcast. Écoutez nos entretiens exclusifs avec les présidents des partis cantonaux vaudois, où nous analysons les élections fédérales et discutons de sujets politiques.
«L'histoire suisse» raconté en 15 épisodes par *Olivier Meuwly* est toujours disponible.

Rejoignez-nous pour des discussions approfondies, accessibles en un clic, et restez informés sur les enjeux politiques qui façonnent notre société.

www.cercle-democratique.org

DELPHINE MOREL
Vigneronne | Œnologue
CAVE MOREL
Rue du Village 20
1803 Chardonne
021 921 62 57
079 425 03 82
info@morel-vins.ch
www.morel-vins.ch

Pour votre publicité dans le
BULLETIN DU CERCLE DEMOCRATIQUE LAUSANNE:
urbanic
Régie publicitaire
Avenue Edouard-Dapples 54 - 1006 Lausanne
info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

elios
CONSULTING
contact@nicolasleuba.ch
www.eliosconsulting.ch

ricksan sàrl
Sanitaire-chauffage
bureau technique
ÉTUDES
RÉALISATIONS
ENTRETIEN
maîtrise fédérale
chemin du Martinet 10
1007 Lausanne
tél. 021 625 04 88
fax 021 625 38 86
www.ricksan.ch

Interview:
Antoine Bernhard
«Le Regard Libre»

La démocratie directe ne manque pas d'ennemis, selon Ghislain Benhessa, y compris au sein d'une institution en théorie démocratique: l'Union européenne. Entretien avec l'avocat strasbourgeois au sujet de son dernier essai: *Le référendum impossible.*

«L'Union européenne ne peut pas tolérer la démocratie directe»

Le travail de Ghislain Benhessa est à l'intersection du droit, de la politique et de l'histoire. Après *«L'Etat de droit à l'épreuve du terrorisme»* en 2017 et *«Le totem de l'Etat de droit»* en 2021, l'essayiste français a publié fin 2023 *«Le référendum impossible»*. Il y raconte le déclin du référendum en France, placé pourtant au centre des institutions de la Ve République par le Général de Gaulle dès 1958, qui à ce jour n'a plus été utilisé depuis presque vingt ans. Plus que le récit des faits, Benhessa offre une analyse philosophique et juridico-politique de ces événements déterminants dans l'histoire récente. L'hostilité de l'Union européenne (UE) aux mécanismes de la démocratie directe – dont les citoyens suisses sont très familiers – est l'une des clefs de cette analyse.

Le Regard Libre: Dans «Le référendum impossible», vous décrivez l'UE comme intrinsèquement hostile au référendum. Est-ce que l'européisme explique la perte de vitesse puis la quasi-disparition du référendum en France depuis les années 1970?

Ghilsain Benhessa: Il faut être prudent quant à l'interprétation que l'on donne à des événements historiques. Ce qui est sûr en revanche, concernant la France, c'est que la fin de l'âge d'or du référendum – cinq référendums en 14 ans sous de Gaulle et Pompidou – a coïncidé avec une forte prise de vitesse de l'européisme. Dernier de la série dorée, le référendum de 1972 sur l'élargissement des Communautés européennes l'illustre bien. Il fut une étape cruciale dans la mise en place de la construction européenne. C'est à cette période que le principe de primauté du droit européen a peu à peu pris ses marques, notamment avec l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing, grand promoteur de la construction européenne. Elu en 1974 à la présidence de la République française, il n'a pas utilisé une seule fois le référendum pendant son septennat. Comme par → p. 40

hasard, le chantre de l'Europe est le premier à laisser l'outil au placard. Tout un symbole.

R.L.: Ne reconnaissez-vous aucun mérite à l'UE en matière de démocratie? Après tout, ce sont les députés européens élus par les peuples, ainsi que les ministres européens, qui décident des lois proposées par la Commission européenne.

G.B.: Tout dépend de ce que l'on entend par démocratie. Dans mon livre, je me concentre sur cet outil central de la démocratie directe qu'est le référendum. Le fond de l'affaire, c'est que les promoteurs de l'UE ne peuvent tolérer ce type de méthode. Pour une raison simple: le référendum laisse planer le risque d'un coup d'arrêt imposé par le peuple à une politique européenne qui se fait sans lui, ou dont il ne veut pas. Car la construction européenne s'est largement faite sans les peuples. Le cas de la France, encore une fois, est symptomatique. Le cauchemar des européistes s'est réalisé en 2005 quand le peuple a refusé à 54% la Constitution européenne. Depuis, on a sagement rangé l'outil référendaire dans son fourreau – jusqu'à aujourd'hui. D'ailleurs, en 2007, Nicolas Sarkozy a négocié puis fait ratifier le traité de Lisbonne, copier-coller incompréhensible de la Constitution européenne, en privilégiant la voie parlementaire. C'est-à-dire en évitant de solliciter l'avis du peuple. Le souverain n'a pas été consulté.

R.L.: On parle là d'événements relativement récents. Suffisent-ils vraiment à disqualifier l'intégralité du projet européen?

G.B.: Malheureusement, dès son origine, l'Europe a été pensée et voulue sans les peuples. Prenons un exemple: dans ses Mémoires, Jean Monnet, l'un des « Pères fondateurs de l'Europe » comme on dit, congédie de façon nette la question démocratique. Les peuples ne sont pas prêts, dit-il, il faudra donc attendre pour leur poser la question. Quitte à faire sans eux. De manière générale, les «Pères fondateurs» assumaient la nécessité d'avancer en contournant l'aval des peuples. Ils partaient du principe que soumettre la question au référendum, c'était courir le risque qu'un Etat fiche le camp. Là réside la philosophie profonde des traités européens. Pour masquer cette difficulté, on dissimule la question démocratique derrière un autre totem, baptisé *«Etat de droit»*. Or, l'Etat de droit est un instrument purement juridique de légalité, de respect du droit. Qui n'apporte aucune réponse au problème de légitimité qui frappe l'Europe depuis ses débuts.

R.L.: Toutefois, n'est-il pas difficile d'imaginer une véritable démocratie sans un Etat de droit?

G.B: Evidemment, il ne s'agit pas pour moi d'enterrer l'Etat de droit. Je dénonce simplement le fait que le culte qu'on lui voue aujourd'hui, comme s'il était l'essence de la démocratie, sert surtout à masquer le fait que l'UE n'est pas une construction authentiquement démocratique. Le véritable outil de son pouvoir, toujours plus grand et plus étendu, est sa jurisprudence. Une jurisprudence qui grossit, enfle et se nourrit en permanence des décisions et des principes fabriqués par les juges. Ce faisant, l'Etat de droit permet à l'Europe d'imposer sa primauté et de briser toute résistance que manifesterait l'un de ses Etats membres. Ainsi, si l'UE revendique son statut d'Etat de droit parce qu'elle est fondée sur des cohortes de règles et de droits fondamentaux, il n'en demeure pas moins que la technicité de son articulation juridique en fait de plus en plus une dictature d'experts sans légitimité démocratique. L'Europe prend la forme d'une sorte d'Etat de droit dictatorial dont les règles, imposées d'en haut, s'appliquent partout, sans alternative. Prenez l'exemple de la Commission européenne actuellement présidée par Ursula von der Leyen. Alors même que les commissaires ne sont pas élus, ils dictent la politique à l'échelle du continent par-dessus la tête des gouvernements et des peuples.

R.L.: Vous évoquez souvent l'«effet cliquet» du droit européen. Pourquoi?

G.B.: Quand on saisit ce qu'est l'effet cliquet, on comprend la philosophie profonde de l'UE. Dans son lexique officiel, cette expression désigne l'impossible retour en arrière dès qu'une nouvelle étape a été franchie. En clair, cela signifie qu'à chaque fois que l'Union franchit un nouveau cap – libre circulation, suppression des frontières, citoyenneté européenne, monnaie commune, prise en main d'un domaine en particulier – ou invente une nouvelle règle, il est impossible d'y déroger, que celle-ci ait été élaborée par ses politiques ou fabriquée par ses juges. Les Etats sont donc contraints de s'y soumettre en vertu d'un principe façonné par la Cour de justice de l'Union dans les années 60: la primauté du droit européen sur le droit national. La souveraineté des peuples s'étiole chaque fois un peu plus, corsetée par des règles qui s'additionnent sans cesse les unes aux autres.

R.L.: Vous reprochez à l'UE le fait qu'elle légitime l'extension de sa mainmise en s'appuyant sur son droit lui-même. C'est bien cela?

G.B.: Tout à fait. L'effet cliquet, cette marche en avant forcenée sur laquelle repose l'extension des pouvoirs de l'UE, s'appuie sur des principes qui ont été sécrétés par les instances de l'Union, au mépris de la légitimité démocratique. Toutes ces règles ne constituent qu'un empilement de mécanismes juridiques complexes, incompréhensibles pour le commun des mortels. Le référendum, comme je le souligne dans mon livre, est l'antithèse absolue de ce processus abstrait et obscur. Le référendum implique une question simple, claire, publique, posée au peuple en direct. Certes, on a le droit de considérer que c'est un outil imparfait, dans la mesure où il est difficile de résumer des problématiques complexes en une seule interrogation, ou parce qu'il peut receler une forme de dérive plébiscitaire. On vote parfois plus en fonction de celui qui pose la question qu'en fonction de la question elle-même. Il n'empêche. Le référendum a l'immense mérite de rappeler qu'en démocratie, la légitimité populaire est fondamentale.

R.L.: En Suisse, la démocratie directe implique des consultations populaires plusieurs fois par année. Dans le cas de la France, même si l'on utilisait plus souvent le référendum (par exemple à la même fréquence que lorsque de Gaulle était au pouvoir, c'est-à-dire tous les deux ans et demi environ), il resterait un outil rare. Est-il à ce point essentiel dans les institutions françaises?

G.B.: Certes, il est clair que la France n'a jamais été parmi les pays les plus zélés en matière de démocratie directe. Mais le problème n'est plus là aujourd'hui. Revenons-en une seconde à l'article 3 de notre Constitution, dont la formulation est limpide: «La souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum». Cela signifie que le référendum, instrument du peuple souverain, est placé au même niveau que le vote de la loi par les députés. Or, voilà dix-huit ans que pas le moindre référendum n'a eu lieu. Tout le monde en parle, mais aucun ne voit le jour. Au fond, notre Constitution a été amputée de l'une de ses clauses essentielles. Au point que les Français se sont habitués à n'être plus consultés. Comme si, par nature, la chose était trop compliquée. **Si la France n'a jamais été la championne de la démocratie directe, elle l'est encore moins aujourd'hui.**

Abonnez-vous au mensuel romand ***Le Regard Libre***, axé culture et débat d'idées, directement sur son site internet (www.leregardlibre.com/abonnement) en profitant d'une **réduction de 10.- CHF pour les membres du Cercle démocratique avec ce code promo: CDL.**

CLIC-CLAC...

© Michel Mégroz

Au nom de la loi...

... et des plaisirs festifs!

© Art Direction

Les 1ers samedis du mois, dès 11h00 *de mai à septembre*, bienvenue à l'apéro dans notre vigne de Chardonne!

(En cas de mauvais temps, nous vous attendons chez Delphine Morel, rue du Village 20 à Chardonne)

4 mai
1er juin
6 juillet
3 août
7 septembre

À noter

ORIENTATION JURIDIQUE

Uniquement pour les membres du CDL
et par téléphone
Pascal Nicollier, tél. 021 944 42 42

COMMISSION SANTÉ & SOCIAL

santesocial@cercle-democratique.org

COMMANDE DE VIN DU CDL

Visitez la cave de Delphine et Jean-François Morel à Chardonne (Rue du Village 20) le jeudi soir de 17h à 19h, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h d'avril à décembre
(sauf jours fériés).

Le Blanc, le Rosé et le Rouge du CDL à Fr. 14.-/bouteille

LE CALENDRIER

07.03.2024
Tir de rattrapage
Dès 19h, locaux du CDL

11.03.2024
RDV culturel – Visite d'une loge franc-maçonnique
16h, rue du Petit Beaulieu 1, Lausanne

16.03.2024
Formation médias et communication
09h, locaux du CDL

21.03.2024
Soirée-débat sur la neutralité helvétique
19h, locaux du CDL

23.03.2024
Le libéralisme et la pauvreté - Comment convaincre le grand public?
10h, hôtel Alpha-Palmiers, Lausanne

27.03.2024
Assemblée générale du CDL
19h30, Hôtel Mirabeau, Lausanne

23.04.2024
Les 150 ans de la Constitution fédérale
19h, Centre Général Guisan, Pully

23.05.2024
Conférence sur la Constitution de 1874
19h, locaux du CDL

04.05, 01.06, 06.07, 03.08, 07.09.2024
Les apéros à la vigne de Chardonne de 11h à 14h

cdl
CERCLE DÉMOCRATIQUE
LAUSANNE